

Secrétaire départementale: Rachel SUGNEAU

Contact :03.25.30.68.66

Mèl : fo.ddfip52@dgfip.finances.gouv.fr

Site Internet : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/052/>

Compte rendu CTL du 5 avril 2017

Ont participé en qualité de représentants titulaires de FO Céline Lefèvre et Rachel Sugneau
La directrice précise que ce CTL se réunit en 2^{de} convocation suite au vote unanime « contre » lors du dernier CTL.

1) Actualisation du règlement intérieur

La directrice explique qu'elle a pris l'attache de la direction générale au sujet de la validation par les CTL du règlement intérieur. Selon la DG, le Comité Technique Ministériel n'a pas à valider les règlements intérieurs locaux, en conséquence, les organisations syndicales ne pourront pas remettre en cause ceux-ci.

Les organisations syndicales ajoutent que la direction générale remet en cause de manière arbitraire les droits syndicaux dégradant forcément le dialogue social et la défense des agents. La directrice répond que la DG souhaite simplement s'aligner sur les droits syndicaux octroyés aux autres administrations de la fonction publique.

FO répond qu'aujourd'hui de nombreuses administrations bénéficient encore de droits syndicaux avantageux.

La directrice ajoute que les effectifs fondent mais que les droits syndicaux restent égaux.

FO répond que moins d'effectif ne signifie pas forcément moins de travail !!!

Elle comprend que les organisations syndicales tiennent à leurs instances institutionnelles mais pense que les autres types de réunions (réunion informelle, groupe de travail...) peuvent répondre à nos besoins en matière syndicale.

Rappelons que seules les instances institutionnelles bénéficient d'un procès verbal soumis à l'approbation des organisations syndicales, a contrario des autres réunions.

	FO	SOLIDAIRES	CFDT
POUR			
CONTRE	2	1	1
ABSTENTION			

Étant en re convocation, aucune question diverse ne peut être évoquée lors de ce CTL.